

2023-03-30-37 : Participation complémentaire de la Communauté de communes au projet d'habitat adapté de Châteauneuf-sur-Sarthe (Les Hauts-d'Anjou)

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :50
Membres présents :37
Pouvoirs :5
Quorum :26
Votants :42
Votes pour :42
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 24/03/2023
Date d'affichage: 06/04/2023

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Arnaud FREULON, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Benoit ERMINE, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNALU, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Françoise PASSELANDE, Julien CHÂTEAU, Frédérique LEHON, Pascal CHEVROLLIER, Muriel NOIROT, Juanita FOUCHER, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Guy CHESNEAU, Jacques BONHOMET, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Jean-Pierre BOISNEAU

Pouvoirs :

Jacques BONHOMET donne pouvoir à Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Jean PAGIS, Marc-Antoine DRIANCOURT donne pouvoir à Michel POMMOT, Estelle DESNOES donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Christelle BURON

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230330-2023-03-30-37-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la construction et de l'Habitation ;

VU les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage 2018-2023 ;

VU la délibération n°2019-06-27-15 du Conseil communautaire du 27 juin 2019 relative au projet d'habitat adapté pour les gens du voyage à Châteauneuf-sur-Sarthe (commune des Hauts-s'Anjou) ;

VU la délibération n°2021-05-20-24 du Conseil communautaire du 20 mai 2021 relative à la modification du plan de financement du projet d'habitat adapté des gens du voyage à Châteauneuf-sur-Sarthe, commune des Hauts-d'Anjou ;

VU l'axe n°1 du projet de territoire de la Communauté de communes intitulé « Habiter et accueillir durablement de nouveaux habitants sur tout le territoire » ;

VU le principe d'action n°24 de la démarche RSO de la Communauté de communes intitulé « Créer les conditions du développement socio-économique du territoire » ;

CONSIDÉRANT que le Conseil communautaire a validé les préconisations du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2023, dont la préconisation suivante « proposer aux gens du voyage sédentarisés sur l'aire de Châteauneuf-sur-Sarthe d'accéder à un logement adapté » ;

CONSIDÉRANT qu'une opération de 4 logements adaptés réalisée par le bailleur Podeliha est en cours de conception ;

CONSIDÉRANT que par délibération du 20 mai 2021 le Conseil communautaire a décidé d'accorder une subvention d'équilibre de 98 000€ à Podeliha pour la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT que l'évolution des coûts de construction et l'actualisation des marchés ont engendré un surcoût du montant total du projet ;

CONSIDÉRANT que Podeliha prend en charge les 30 000€ de coûts d'actualisation et de revalorisation du marché ;

Accusé de réception en préfecture
C43-20071869-20230301-2023-69-37-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

CONSIDÉRANT que pour lancer l'opération en chantier une subvention complémentaire de 25 000€ est demandée à la

Communauté de communes (soit une participation totale de 123 000€, 30 750€ par logement) ;

ENTENDU l'exposé de Madame FOUCHEREAU, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

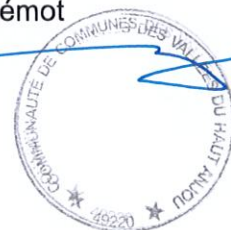
- D'approuver la participation complémentaire de 25 000€ de la Communauté de communes pour le financement du projet d'habitat adapté ;
- D'accorder à Podeliha une subvention totale de 123 000 (soit 30 750€ par logement) pour le financement du projet d'habitats adaptés de Châteauneuf-sur-Sarthe ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents utiles à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 30 mars 2023
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président



Christelle Buron

Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230330-2023-03-30-37-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023